

**QUESTION ORALE**  
**DE M. FOURNY À MME TILLIEUX,**  
**MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION**  
**SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,**  
**SUR**

**« LA MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES**  
**NOUVELLES PRÉVUES POUR 2009 EN**  
**MATIÈRE D'ACCUEIL DES PERSONNES**  
**HANDICAPÉES »**

**Mme la Présidente.** L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fourny à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la mise en oeuvre des politiques nouvelles prévues pour 2009 en matière d'accueil des personnes handicapées ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

**M. Fourny** (cdH). Concernant la politique de la personne handicapée, nous avons eu l'occasion d'en discuter longuement au cours de la précédente législature autour de cette table et vous en étiez, et c'est donc une occasion évidemment rêvée de pouvoir continuer à poursuivre ce bout de chemin ensemble sur la question. C'est peut-être l'occasion de faire le point, à l'entame de la législature, sur les politiques qui ont été dernièrement menées à ce propos en fonction des moyens budgétaires qui avaient été alloués à cette politique.

En 2009, c'est près de 6 millions d'euros qui avaient été dégagés pour permettre le développement de cette politique de l'intégration de la personne handicapée, la volonté étant de poursuivre ce mouvement et d'accentuer le développement de l'accompagnement de la personne handicapée dans toute une série de secteurs.

Bref rappel technique certes mais je pense qu'il est utile pour nos travaux. Un financement devrait permettre la création, en 2009, de 635 places d'accueil supplémentaires  
: en service résidentiel de nuit pour adultes (600.000 euros pour 30 places); en service de placement familial (600.000 euros pour 50 places); pour la prise en charge de «cas prioritaires» (1.668.000 euros pour 55 places) ; pour les services agréés non subventionnés (1.000.000 euros pour 500 places).

La question que je souhaite vous poser aujourd'hui est celle-ci

: où en sommes-nous dans la dévolution de ces moyens ? Est-ce que l'objectif que le Gouvernement s'était assigné en fin de législature a été atteint ?

Quelles sont votre position et vos priorités par rapport à cette politique à terme ? Quelles sont les perspectives au-delà des 635 places? Je souhaiterais savoir si, effectivement, elles ont été octroyées, allouées, et si maintenant les objectifs ont été rencontrés. Quelles sont les perspectives pour l'avenir, pour les années 2010, 2011 et suivantes? Au passage, un petit rappel par rapport à l'accueil de la personne handicapée dans les centres de jour

où là j'ai plaidé, durant la précédente législature, pour l'ouverture de places complémentaires dans les centres d'accueil de jour et plus particulièrement dans les zones rurales où des demandes se font de plus en plus pressantes, insistantes, afin de pouvoir rencontrer les besoins. Enfin, quelles sont les politiques que vous allez mener à terme avec les moyens budgétaires dont vous disposez pour pouvoir rencontrer les besoins actuellement sollicités?

**Mme la Présidente.** La parole est à Mme la Ministre.

**Mme Tillieux,** Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. Le Gouvernement wallon a, dans le cadre du budget initial 2009, accordé une enveloppe additionnelle de près de 6 millions d'euros à consacrer à diverses politiques nouvelles ou à des extensions d'activités existantes.

À ce titre, un montant de 4.084.000 euros était plus spécifiquement attribué au secteur «Accueil-Hébergement-Accompagnement» avec l'objectif d'ouvrir un certain nombre de places nouvelles ou de renforcer la pérennité de places existantes.

Les moyens dégagés pour poursuivre la politique spécifique de soutien aux personnes lourdement handicapées en situation d'urgence, à savoir 1.668.000 euros, ont été entièrement consommés et ont permis l'ouverture de 51 nouvelles places en 2009. Aujourd'hui, quelque 304 personnes en situation d'urgence ont ainsi une situation concrète de prise en charge.

Des réponses doivent toutefois encore être apportées à plusieurs personnes lourdement handicapées. Nous avons d'ailleurs déjà évoqué cette question tout à l'heure.

600.000 euros sont d'ailleurs nécessaires afin de permettre d'ici fin décembre la création d'une cinquantaine de places supplémentaires.

Les 600.000 euros initialement réservés à l'ouverture de places en accueil familial ont été consacrés pour partie au renforcement des équipes en matière de ressources humaines, pour un montant de 250.000 euros. Pour ce qui est du solde, soit 350.000 euros, il est envisagé de refinancer l'indemnité accordée aux familles accueillantes et d'augmenter le nombre de bénéficiaires.

Ces mesures devront faire l'objet d'une adaptation de la réglementation et devront créer, *ipso facto*, une revalorisation de ce mode d'accueil alternatif aux dispositifs institutionnels existants.

Le financement, à hauteur de 1.216.000 d'euros, des services agréés pour organiser des activités en faveur de personnes handicapées, a pérennisé l'existence de ces services qui accueillent ou hébergent environ 500 personnes handicapées. Pour rappel, le Gouvernement wallon a adopté une nouvelle réglementation en septembre 2008 et a ainsi amorcé à leur égard un mécanisme de subventionnement durable.

**Mme Tillieux**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. *In fine*, c'est 551 places pérennisées ou créées à ce jour et encore une cinquantaine à créer d'ici la fin de l'année, soit d'ici décembre.

Pour répondre aux besoins des familles, une vingtaine de services «répit», 8 cellules de soutien à l'accueil d'enfants présentant un handicap dans les milieux d'accueil de la petite enfance en collaboration avec l'ONE et 8 cellules mobiles d'intervention à destination des personnes qui présentent des troubles du comportement en collaboration avec l'Etat fédéral ont été créés sur l'ensemble de cette année 2009.

**Mme la Présidente.** La parole est à M. Fourny.

**M. Fourny** (cdH). Merci Mme la Ministre pour le détail des mesures qui ont été prises et je suis vraiment rassuré quant au fait que les promesses ont été tenues et qu'il reste encore un petit bout de chemin à parcourir on parle d'une cinquantaine de places pour la fin de l'année mais en tout cas, je vous remercie pour l'action qui a été menée et poursuivie dans votre chef.

Pour le surplus, je reviendrai avec ma question concernant les places d'accueil en hébergement de jour, où là, je pense aussi qu'en manière complémentaire, des engagements avaient été évoqués précédemment pour élargir les moyens financiers disponibles pour pouvoir continuer à assurer l'hébergement de ces personnes en centre du jour.